

COMMUNIQUE DE PRESSE

DROGUES : Le gouvernement francophone bruxellois mise sur la réduction des risques (RdR).

**La Ministre de la Santé Cécile Jodogne appelle le fédéral
à mettre en place des salles de consommation à moindres risques**

Sur proposition de la Ministre de la Santé Cécile Jodogne, le Gouvernement francophone bruxellois s'est accordé ce jeudi 7 septembre 2017 sur une **étape significative dans la mise en œuvre du plan de « réduction des risques liés à l'usage des drogues » (RdR).**

Désormais, il reconnaît pleinement la mission de réduction des risques exercée par deux services agréés : les asbl Dune et Modus Vivendi. Cette reconnaissance permet à ces opérateurs de déployer cette mission dans le cadre d'une reconnaissance officielle des pouvoirs publics bruxellois, et de recevoir un financement adéquat pour **renforcer et pérenniser concrètement différentes activités**, notamment :

- la **mise à disposition du matériel stérile d'injection** ;
- la **diffusion de campagnes** et de supports d'information au sujet des risques liés aux différents usages et des moyens pour prévenir ces risques ;
- le **développement d'interventions de proximité** pour aller à la rencontre de l'utilisateur dans son milieu de vie (travail de rue ou 'outreach') ;
- L'habilitation et l'accompagnement (empowerment) d'utilisateurs dans la mise en œuvre des programmes de prévention.

*« L'approche purement sécuritaire des usages de drogues a montré ses limites et est très onéreuse. Il faut réaffirmer sans cesse l'importance d'une vision pragmatique du phénomène des drogues, qui met la santé des usagers au centre des préoccupations. Le Gouvernement francophone bruxellois prend sa part dans la mise en œuvre de cette approche. **Cette décision est l'occasion de rappeler que le Gouvernement fédéral a également un rôle à jouer, en permettant par exemple la mise en place de salles de consommation à moindres risques. Ce qu'il refuse jusqu'à présent, pour des raisons purement idéologiques !** », explique Cécile Jodogne.*

La reconnaissance des deux services (Dune et Modus Vivendi), permise par le nouveau Décret « ambulatoire » de 2016 porté par Cécile Jodogne, inscrit officiellement et concrètement la réduction des risques comme stratégie à part entière et complémentaire de la prévention et des soins.

La prévention a pour but de diminuer l'usage de drogues dans la population et les soins visent à accompagner et traiter les conséquences sanitaires et sociales. La réduction des risques s'adresse quant à elle aux usagers de drogues quel que soit le produit consommé (légal ou illégal) et quel que soit le type d'usage (occasionnel ou régulier, problématique ou non). Elle consiste notamment à leur fournir les informations, le matériel et les compétences pour réduire concrètement les risques liés à la consommation.

CABINET DE CÉCILE JODOGNE

L'approche RdR s'abstient de tout jugement moral au sujet de la consommation. Elle considère l'utilisateur comme un acteur responsable de sa santé.

Pour la Ministre Cécile Jodogne, la réduction des risques est primordiale. De nombreuses données scientifiques ont montré que les personnes confrontées à l'usage de substances psychotropes, accompagné ou non d'une dépendance, courent des risques importants pour leur propre santé : overdoses, infections au VIH et aux hépatites, ainsi que d'autres risques qui varient selon les produits et les modes de consommation.

Jérôme DE MOT
+ 32 475 76 47 93